
Adresse du comité de surveillance de Crépy (Oise) qui rend grâce à l'Être suprême d'avoir protégé Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 5 messidor an II (23 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de Crépy (Oise) qui rend grâce à l'Être suprême d'avoir protégé Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 5 messidor an II (23 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 119-120;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25099_t1_0119_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

15

La société populaire de Châteauneuf-Calcernier, département de Vaucluse, félicite la Convention nationale sur son énergie à déjouer les complots tramés contre la représentation nationale; sur la destruction du fanatisme et de la superstition: applaudit à ses sublimes travaux, et l'invite à rester à son poste jusqu'à l'anéantissement des tyrans ligés contre la liberté. Elle annonce que cette commune, dont la population n'est que de 240 individus, avoit, avant la première réquisition, plus de 80 hommes aux frontières.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Châteauneuf-Calcernier, 1^{er} prair. II] (2).

« Citoyens Représentants

La Société républicaine et régénérée de Châteauneuf Calcernier vous félicite sur vos immortels travaux et sur votre énergie avec laquelle vous déjouer tous les complots libéricides qui voudroient avilir la représentation nationale. Elle vous invite en même temps de rester à votre poste, et de ne quitter les rênes du gouvernement, que lorsque la cabale infernale des tirans coalisés soit anéantie et que votre sainte liberté ne trouve plus d'entraves. Et alors nous vous appellerons les pères du peuple et les restaurateurs du genre humain. Oui, montagnards, combien de grâces n'avons nous pas à vous rendre de nous avoir délivré du despote ultramontain et de la tyrannie papale? Les hommes que le ciel avoit formés dans son plus terrible courroux, et dont le cours du Tibre n'avait jamais pû nous separer? O montagne Sainte! O rochers inaccessibles! C'est de toi que sort ce ruisseau plus clair que le cristal, que des reptiles venimeux voudroient empoisonner par leur Zéphir puant et corrompu! Lance de ton sommet la foudre et la mort sur ces insectes piquants, et engloutit les dans leur borbier fatal! Que le rasoir national soit en permanence pour faire tomber les têtes criminelles, et que l'innocence et la raison triomphent! Oui montagne! tes fondements seront inébranlables, et c'est sur ton sommet qu'on y respire l'air pur et serein, au nouveau parnasse que la vertu et les talents ont régénéré. C'est de toi que sort la source du Genie, c'est de toi que sorti la lumière de nos droits; c'est enfin sur toi que la liberté et l'égalité ont mis leur fondements.

Recevez, Citoyens représentants, ce devouement pur et sincere que la simple nature nous a dicté. Nous ne sommes que des cultivateurs, mais nous sommes républicains. Nous n'avons pas le bonheur d'être philosophes, mais nous avons celui d'être patriotes, et quoique notre commune ne soit composée que de 240 habitants, avant la première réquisition nous avions plus de 80 hommes aux frontières, et le restant a aiguisé sa faux tranchante pour marcher en masse. Représentants vous êtes notre ouvrage, conduisez nous et nous veillerons contre tous

ceux qui voudroient tenter à vous detruire. Nous ne sommes que de petits jacobins assemblés dans une vieille mazure, mais nous nous croyons plus heureux que nos ci-devant tyrans dans leur capitoile. S. et F.»

BONNADION (présid.), PONPON (secret.) [et 1 signature illisible].

16

Le comité de surveillance de Compiègne, département de l'Oise, écrit à la Convention nationale que l'esprit public est excellent dans cette commune et celles environnantes. « Ce n'est point par des phrases, dit-il, ce n'est point par des mots que nous prouverons notre civisme; c'est par des faits que nous serons toujours jaloux de le manifester à la République entière: nous vous en offrons une nouvelle preuve dans le tableau joint des offrandes patriotiques déposées en nos mains. Elles consistent en 1,871 liv. 11 s. en assignats, 3,147 chemises, 334 draps, et un grand nombre d'autres objets.»

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

17

Le comité de surveillance de Crépy, département de l'Oise, écrit à la Convention nationale qu'il rend grâces à l'Être-Suprême d'avoir aussi visiblement protégé les jours de Collot-d'Herbois et de Robespierre, et qu'il n'est aucun de ses membres qui n'eût envié la gloire de faire à ces deux représentants un rempart de son corps, et de se saisir du lache assassin à l'exemple du courageux Geffroi. Il termine par féliciter la Convention sur le décret par lequel elle proclame l'existence de la Divinité et l'immortalité de l'ame.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Crépy, 8 prair. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen.

Dis à la Convention Nationale qu'un fils a tremblé d'effroy en apprenant l'horrible attentat commis sur son père, membre de son sein.

Le Comité Révolutionnaire de Crépy, dont Collot D'herbois est le Créateur, rend grâce à l'Être Suprême d'avoir aussi visiblement protégé ses jours ainsi que ceux de L'incorruptible Robespierre: Cette protection n'est due qu'à l'homme probe et fort de sa Conscience; il n'est aucun de ses membres qui n'eut envié la gloire de leurs faire de son corps un rempart et de se saisir du lache assassin, à l'exemple du Courageux Geoffroy.

Dis encore à la Convention que ce même Comité l'a déjà félicité sur les mesures énergiques qu'elle a prise pour faire punir les laches qui ont aussi traitreusement souillé la Céleste Montagne; et qu'il l'a félicité de même sur son

(1) P.V., XL, 94. Bⁱⁿ, 7 mess. (suppl^t).

(2) P.V., XL, 94. Bⁱⁿ, 6 mess.

(3) C 308, pl. 1196, p. 11.

(1) P.V., XL, 94. Bⁱⁿ, 6 mess.

(2) C 309, pl. 1203, p. 8.

décret qui ordonne, dans toute la République, de professer, par un Culte en l'honneur de l'Être Suprême, la Sublime Morale du Vertueux Robespierre. S. et F.»

MATHON, FRANCOIS, CENUR (?), ROCHER, LICOURS, GRIMBERT, DAUDRÉ, LE SUEUR, LEMOINE (*Secrét.*), DEFLANDRE (*présid.*). BÉNARD.

18

Les citoyens composant la société populaire du canton d'Héricourt, district de Lure, département de Haute-Saone, félicitent la Convention nationale sur son sublime décret, qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'ame. « Législateurs, disent-ils, vous venez de donner à l'homme tout son prix, et à la pensée toute son élévation; vous venez d'abattre à-la-fois le fanatisme et l'immoralité; enfin, vous venez de raffermir la liberté, l'égalité, la République, sur les mœurs, la probité et toutes les vertus. Gracias vous en soient rendues! » Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Héricourt, 30 flor. II*] (2).

« citoyens législateurs

La régénération du gouvernement s'achève : celle d'un peuple entier va devenir aussi votre ouvrage et cette révolution sera plus étonnante encore que celle qui renverse toutes les oppressions. A la place des vices qui étoient le fruit du despotisme vous retablirez les mœurs, la probité, toutes les vertus, et déjà vous venez d'en raffermir les bases sur ces deux grandes vérités qui donnent à l'homme tout son prix et à la pensée toute son élévation : en même temps vous faites justice de ces grands déprédiateurs dont les vexations et la fraude ont fait si longtem souffrir le peuple, de ces êtres couverts d'or et de vices qui portoient avec eux le Soufle de la corruption : et c'est déjà un grand pas vers la régénération que de purger le sol de la vertu des hommes les plus vicieux. Recevez législateurs, nos remerciements et nos félicitations.

Continuez d'abattre à la fois le fanatisme et l'immoralité en retablissant dans leur pureté ces principes éternels qui font le lien de toute société humaine. Et que la sainte montagne fasse entendre encore une fois ces loix morales primitives dont la sanction est la garantie des devoirs et la caution de tous les citoyens envers chacun d'eux S. et F.»

PERDRÈZE (*présid.*), NOBLOT, MEQUILLER [et 2 signatures illisibles].

19

Le comité de surveillance de Joigny, département de l'Yonne, remercie la Convention nationale de la proclamation contenue en son

(1) P.V., XL, 95. Bⁱⁿ, 6 mess.

(2) C 309, pl. 1203, p. 9.

décret du 18 floréal. « Cette sentence, dit-il, va porter la mort chez les aristocrates et les despotes, et ramener le calme dans le reste de l'univers. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Joigny, 2 prair. II*] (2).

« Citoyens Représentans,

Le fanatisme et la superstition sont anéantis; nous vous remercions du Décret solennel par lequel vous avez déclaré que le peuple français reconnoissoit l'Être Suprême et l'immortalité de l'ame.

Cette sentence vat porter la mort chez tous les aristocrates et les Despotes, ramener le calme et l'unité des opinions et coopérer au bien général. Nous applaudissons à vos sages travaux et protestons de notre dévouement à toutes les mesures révolutionnaires et à tous vos décrets.

Vivent la convention nationale, le Comité de Salut public et les armées où la victoire est à l'ordre du jour. S. et F.»

TISSET, CORTIER, BIUTEAU (*secrét.*), BARNIER, BEZIN (*présid.*), SALMON, BIARDET (?), SIATTIER, BOURBAULT, LEON (?)

20

La société populaire d'Étrechy-la-Montagne, district d'Étampes, département de Seine-et-Oise, félicite la Convention nationale sur ses travaux immenses; elle demande la non-admission aux emplois quelconques, non-seulement des ex-prêtres et nobles, mais encore de tous leurs agens. Cette société se plaint de ce que, dans la distribution des secours accordés aux indigens, il se commet des abus; elle en demande la réforme. Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste.

Insertion au bulletin et renvoi aux comités des secours et de salut public (3).

21

Les membres composant le conseil-général du district de Corbeil, département de Seine-et-Oise, envoient à la Convention nationale un état contenant, 1°. les dons faits par tous les citoyens de ce district; 2°. les cuivres, étains, fers, ferrailles, fontes, plombs et métaux de cloches, envoyés dans les magasins de Paris; 3°. le résultat de la vente des biens nationaux, celui de la vente des biens des émigrés, et la quantité d'argenterie envoyée à la monnoie. Ils joignent aussi l'état des effets qui se trouvent dans les magasins, et qui sont propres à l'habillement et équipement tant de l'infanterie que de la cavalerie. Ils ont envoyé à Tresnel, le 25 floréal, 111 selles, 74 couvertures de chevaux, 250 peaux de mouton passées, et 8 schabraques, 20 selles équipées, 170 livres de cordages, et une voiture d'autres effets propres

(1) P.V., XL, 95. Bⁱⁿ, 6 mess.

(2) C 308, pl. 1196, p. 12.

(3) P.V., XL, 95. Bⁱⁿ, 6 mess.